



Sainte-Martine
Entre terres et rivières

Communiqué
Pour diffusion immédiate

UN PLAN D'ACTION AFIN DE RÉDUIRE LA POLLUTION PAR LES RACCORDEMENTS INVERSÉS

Sainte-Martine, le 9 octobre 2020 – Afin de réduire les impacts négatifs sur l'environnement, la Municipalité de Sainte-Martine a mis en place un plan d'action permettant d'éliminer la présence de raccordements inversés sur son territoire. Ainsi, des tests à la fumée ont déjà débuté et seront effectués au cours des prochains mois dans différents quartiers martinois.

QU'EST-CE QU'UN RACCORDEMENT INVERSÉ

Un branchement ou un raccordement inversé sur les équipements sanitaires d'une résidence permet à des eaux usées sanitaires de se déverser ailleurs que dans un réseau d'égouts, soit dans un réseau d'égouts pluvial, sur le sol, dans un fossé ou dans un cours d'eau.

La protection, la restauration et la mise en valeur, ainsi que la gestion intégrée de l'eau demandent des gestes concrets qu'il faut mettre en place. Des rejets d'eaux usées par temps sec se produisent encore à certains endroits par la voie des raccordements inversés d'équipement sanitaire d'eaux usées. Les raccordements inversés peuvent représenter une source significative de pollution des milieux humides, des cours d'eau et des lacs, et risquent de se répercuter sur les réserves d'eau potable, l'habitat aquatique, les activités de loisir et de sport, l'esthétique de l'environnement, la santé et la sécurité des citoyens. Le rejet de contaminants dans l'environnement par ces raccordements inversés est prohibé par la Loi sur la qualité de l'environnement. Il est important d'intervenir localement, et pour ce faire la Municipalité souhaite mettre en place un plan d'action.

LE PLAN D'ACTION

La Municipalité procède d'abord à l'inventaire des propriétés fonctionnant possiblement avec un raccordement inversé. La réalisation de tests de fumée à partir du réseau pluvial a débuté au printemps dernier et ces tests se poursuivront au cours des prochains mois dans d'autres. Une partie des inspections sont effectuées à l'extérieur des résidences. Certaines propriétés ne pourront être inspectées de cette façon due à leur type d'installations sanitaires. Lors d'une telle situation, les propriétaires recevront une lettre de la Municipalité les avisant qu'une inspection intérieure doit être réalisée, ils pourront ensuite choisir de faire vérifier leurs installations par la Municipalité ou par un plombier de leur choix, dans ce cas, un rapport devra être fourni à la Municipalité.

À la suite des inspections, les propriétaires de résidences possédant des raccordements inversés recevront un avis de la Municipalité à cet effet. Selon la nature du branchement, des travaux de corrections devront être effectués par la Municipalité ou par les propriétaires.

Le plan d'action s'échelonnera sur une période d'environ deux ans. Les citoyens sont invités à communiquer avec le Service des travaux publics s'ils souhaitent obtenir plus d'information en composant le 450 427-3050, poste 229 ou en écrivant à linda.laberge@municipalite.sainte-martine.qc.ca

- 30 -

Source :
Audrey Caza
Responsable des communications
communication@municipalite.sainte-martine.qc.ca
450 427-3050 poste 241